

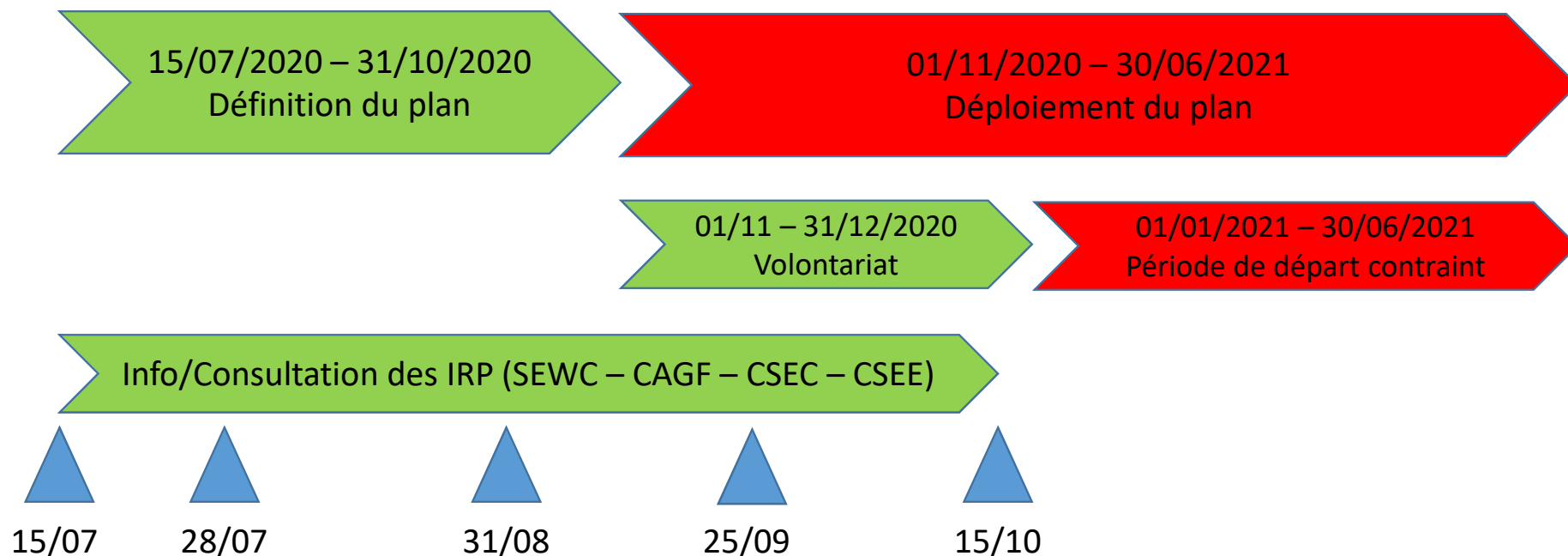


# Visio conférence du 24 septembre

## Agenda

- Point avancement des négociations
  - Mesures sociales à l'issue de la réunion du 17 septembre
  - APLD (Activité Partielle de Longue Durée)
  - APC (Accord de Performance Collective)
- Activité Partielle jusqu'à fin année
- Descente info réunion SEWC (Comité Européen) des 22 & 23/09

# Plan Social Odyssey - Calendrier



Négociations : Départs anticipés, mesures sociales, APLD, APC



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Mesures : redéploiement interne (Groupe Airbus + Ariane Group et MBDA)
  - Mobilité
    - Conditions d'accompagnement à la mobilité géographique
      - En France : note du 25 juillet 2019
      - Hors de France : conditions « Local Plus »
    - Prise en charge formations nécessaires (coûts pédagogiques + déplacement)
      - 3000 € HT si simple adaptation
      - 7000 € HT si reconversion (acquisition nouvelles compétences) + utilisation obligatoire CPF si formation éligible, priorités sur métiers critiques et émergents
    - Prime enfants études supérieures 500€/mois par famille pendant 10 mois en cas de mobilité à + de 70km sur le territoire national
  - Prêt de personnel
    - € • Prime incitative
      - 1 mois de salaire pour un détachement entre 12 et 18 mois
      - 2 mois de salaire au-delà



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Mesures : redéploiement externe
  - CDI ou CDD > 6 mois
  - Création d'entreprise (prime 10000€ brut + 7000€ HT pour formation) ou développement d'une entreprise déjà créée (ni prime, ni formation payée)
  - Formation qualifiante (diplôme reconnu/350 heures mini) (7000€ HT)
- € Prise en charge des frais de déménagement (distance lieu de travail supérieure à 70 kms)
- € Allocation différentielle de salaire de 350€ bruts par mois pendant 12 mois en cas d'écart
- € Prime rapidité : 2 mois de salaire si départ avant le 31/12/2020 (départ possible jusqu'au 31 mars 2021)
- € Indemnité de départ volontaire équivalente à la plus favorable entre l'indemnité légale de licenciement et l'indemnité conventionnelle de licenciement (ICL) (minimum 5 mois de salaire de référence)



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Mesures d'âge
  - Retraite aidée
    - Salariés qui peuvent avant le 30 juin 2023
      - Justifier de leur taux plein
      - ou
      - Liquider à partir 62 ans leur retraite sans avoir atteint le taux plein (engagement)
    - Utilisation du CET fin de carrière avec abondement jusqu'à la date de liquidation de la retraite
    - Utilisation possible au-delà de la date du taux plein mais sans abondement et dans la limite du 30 juin 2021
    - Paiement des jours restant dans le CET à la date de rupture du contrat de travail
  - DCAA (Dispositif de Cessation Anticipée d'Activité)
    - Limité aux salariés pouvant liquider leur retraite à taux plein entre le 30/06/2021 et **01/07/2024**
    - **Utilisation du CET fin de carrière avec abondement avant de rentrer dans le dispositif**
    - Durée DCAA maximum 24 mois et minimum 6 mois
    - Conditions définies dans l'accord
    - **Disparition du quota de 650 DCAA**
- € Indemnité de départ volontaire équivalente à la plus favorable entre l'indemnité légale de licenciement et l'indemnité conventionnelle de licenciement (ICL)
- € Possibilité d'aide financière pour un rachat de 2 trimestres maximum et/ou une compensation de la décote Arrco-Agirc dans la limite de 10k€



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Congé pour convenance personnelle
  - Equivalent du congé sabbatique (congé non rémunéré)
  - 24 à 36 mois
  - Ancienneté : 2 ans (ou moins si accord hiérarchie)
- € Prime : 1 mois de salaire + indemnité de licenciement avec un minimum de 5 mois de salaire si le salarié décide de rompre son contrat au bout d'un an



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Période de départ contraint (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021)
  - Recensement des postes restant à supprimer par catégorie professionnelle
  - Classement salariés de la catégorie selon critères d'ordre de licenciement
  - Lettre aux salariés concernés (score le plus faible)
  - Reclassement interne : proposition(s) de postes
    - Si refus
      - Envoi lettre de licenciement au 01/02/2021 avec possibilité de bénéficier du congé de reclassement
      - Accompagnement pendant 6 mois (12 mois pour les salariés fragiles) pour retrouver un poste en externe
      - Indemnisation 80% salaire au-delà du préavis



Indemnité de licenciement, la plus favorable entre l'indemnité légale de licenciement, l'indemnité conventionnelle de licenciement (ICL) et l'indemnité de licenciement prévue dans les accords société

➤ Il reste une réunion de négociation le 1<sup>er</sup> octobre



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Période de départ contraint
  - Critères d'ordre de licenciement

| Ancienneté | Points | Age        | Points |
|------------|--------|------------|--------|
| 0-10 ans   | 1      | -> 40 ans  | 1      |
| 10-20      | 2      | 40-50      | 2      |
| 20-30      | 3      | 50-54      | 3      |
| Au-delà    | 4      | 55 et plus | 5      |

| Compétences & qualités professionnelles | Points |
|---|--------|
| Compétences techniques et critiques     | 1/3/5  |
| Professionalisme                        | 1/3/5  |
| Comportement                            | 1/3/5  |

| Charge Famille & Handicap          | Points |
|------------------------------------|--------|
| Par enfant à charge                | 1      |
| Handicap dans la cellule familiale | 3      |
| Parent isolé                       | 3      |
| Salarié handicapé                  | 6      |

| Critères complémentaires                   | Points |
|--|--------|
| Redéploiement interne depuis le 15/07/2020 | 5      |
| Détachement > 12 mois depuis le 15/07/2020 | 5      |



# Plan Social Odyssey – Mesures sociales

- Mobility Pathway

**Bilan au 16 septembre  
2020**



2314 salariés ont confirmé leur intérêt sur une ou plusieurs des mesures sociales d'accompagnement.

167 salariés ont confirmé et validé leur volontariat sur une mesure de départ.



# Plan Social Odyssey – APLD

- 3<sup>ème</sup> : 22 septembre
  - L'APLD (Activité Partielle de Longue Durée) est un dispositif gouvernemental permettant aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable de maintenir leurs salariés dans l'emploi.
  - Mise œuvre au niveau d'Airbus Commercial (accord d'entreprise)
    - Périmètre : Ateliers et environnement d'atelier pour tous les programmes
      - Opérateurs de production, fonctions supports dans le groupe de production
        - *Team Leader, Support logistique, support technique, inspecteur qualité, MAP....*
      - Entre 8 et 9000 salariés concernés
    - Durée : 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021
    - Réduction de l'horaire de travail : 40% maximum / 15% en moyenne sur 2 ans
    - Rémunération : 84% du salaire net
    - Formation sur les heures non travaillées : rémunération à 100%
  - Aménagement temps de travail pendant l'APLD
    - Suspension horaire variable et dispositif ACT
    - Personnel en heures : 5 journées de travail de 6 heures
    - Personnel forfait jours : réduction d'activité en journée entière
  - Contreparties
    - Pas de licenciement des salariés concernés par l'APLD
    - Sauvegarde d'au moins 1000 postes



# Plan Social Odyssey – APC

- 1<sup>ère</sup> réunion : 21 septembre
- Rebaptisé Accord de Préservation de la Compétitivité





# Plan Social Odyssey – APC

- Axes de négociation proposés par la Direction
  - Gel de la politique salariale du 1/07/2021 au 30/06/2022
  - Révision de notre dispositif Compte épargne Temps
  - Instauration d'un délai de carence maladie
  - Remise à plat du dispositif de la prime incommodité
  - Révision du calcul de l'indemnité retraite
  - Evolution de la subvention des oeuvres sociales
  - Revue de l'aménagement du temps de travail du personnel en heures (aménagement collectif du temps de travail (ACT/JRTT), débit/crédit, badgeage, annualisation...)
  - Adaptation de la convention de forfait à l'évolution de notre activité sur les prochaines années
  - Rapprochement des statuts entre Airbus SAS et Airbus Operations



# Plan Social Odyssey – APC

- Position CFDT
  - APC pas nécessaire pour réduire le nombre de postes à supprimer
  - Voir tract « Stop Chantage à l’emploi »
    - 4200 suppressions de postes (UES)
      - Sauvegarde
        - 1200 postes via APLD
        - 500 postes grâce plan de relance de l’aéronautique (avion vert)
      - 2400 salariés intéressés par une mesure sociale
    - Resterait entre 200 et 300 postes (demandes pas toutes validées)

La solution n’est pas l’APC mais l’utilisation plus large de l’APLD !  
Autre piste : mise en place du temps partiel au volontariat



# Plan Social Odyssey – APC

- Calendrier

- Semaine 30 : bilatérales
- 1ère réunion : Lundi 21/09
- 2ème réunion : Lundi 5/10
- 3ème réunion : Lundi 12/10
- 4ème réunion : Mardi 20/10
- 5ème réunion : Mardi 3/11
- 6ème réunion : Lundi 9/11
- 7ème réunion : Lundi 16/11
- 8ème réunion : Lundi 23/11



## Activité partielle – Batch 2

- Renouvellement de l'activité partielle jusqu'au 31/12/2020
- Conditions quasi identique au batch précédent
  - Rémunération : 92% net
  - Taux d'inactivité
    - 22% au global (vs 23% actuellement)
    - Baisse pour les Working Parties et Procurement Operations
  - AP individualisée maintenue
- Engagement Airbus 2020
  - 100 contrats supplémentaires d'alternants sur Airbus Commercial
  - Budget 1 million € pour dispositif formation FNE (Fonds National de l'Emploi)